



TROISIEME CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

**Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier,
portant sur un sujet d'ECONOMIE**

EPREUVE N° 3

**Durée : 4 h
Coefficient : 3**

SUJET : Relocaliser ou réindustrialiser

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	« Les politiques industrielles en France. Evolutions et comparaisons internationales », Note de synthèse, France Stratégie, décembre 2020	Page 2
Document n° 2	« Les territoires attirent davantage les industries en 2020 », La Gazette des communes, 9 mars 2021	Page 14
Document n° 3	« Va-t-on vraiment réindustrialiser la France ? », Les Cahiers du Cercle des Economistes, 4 février 2021 (extraits)	Page 19

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs. Les épreuves sont d'une durée limitée.
- Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Chaque page doit être numérotée avant la fin de l'épreuve
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Document 1

Les politiques industrielles en France

Évolutions et comparaisons internationales

La France est parmi les grands pays industrialisés celui qui a subi la plus forte désindustrialisation durant les dernières décennies, avec le Royaume-Uni. Qu'il s'agisse de gains de productivité, d'emplois, d'innovations technologiques ou encore de déficit commercial, ce déclin industriel a un impact sur l'ensemble de l'économie¹.

Pendant de longues années, la politique industrielle n'a plus été considérée comme prioritaire en France. L'État n'a pas pour autant cessé d'exercer une influence majeure sur l'industrie. Celle-ci s'est retrouvée à la fin des années 2000 dans une situation où elle était soumise à un niveau de prélèvements obligatoires – charges sociales, impôt sur les sociétés, impôts de production – très supérieur à ce qu'on observait chez certains de nos principaux concurrents, en particulier en Allemagne. Les entreprises françaises sont alors devenues les championnes de la délocalisation. Parallèlement, la France avait fait le choix d'un soutien à la demande alors que l'Allemagne et d'autres pays partageant la monnaie unique optaient pour un renforcement de leur compétitivité par une politique de l'offre. Depuis une dizaine d'années environ, une inflexion très sensible s'est produite. La prise de conscience des handicaps pesant sur l'industrie française s'est traduite par une série de mesures correctives. Le CICE, le pacte de responsabilité, la transformation du CICE en allègement de cotisations sociales, le choix de rapprocher le niveau de l'impôt sur les sociétés de ce qu'il est dans les principaux pays comparables et les orientations récentes vers un allègement des impôts de production vont dans ce sens. La France a également revu ses soutiens à l'innovation et à la R & D, notamment avec la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008. Le rapport publié par France Stratégie présente ainsi un panorama inédit des aides à l'innovation et un chiffrage original des moyens financiers de la politique industrielle en 2019.

Le rapport propose un focus sur sept secteurs industriels – les produits de santé, l'aéronautique, l'automobile, le spatial, le ferroviaire, l'électricité et les télécoms – où l'État joue un rôle particulièrement important. Dans les télécoms, les politiques publiques n'ont pas permis de maintenir une industrie d'équipements de taille suffisante. La politique du médicament a quant à elle été davantage marquée par le souci d'en limiter les coûts pour la dépense publique que de renforcer la localisation des productions en France. Par ailleurs, la volonté de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité s'est faite au détriment du maintien d'une filière d'excellence industrielle. L'automobile, malgré un recours fréquent à des aides à l'achat, a subi une baisse rapide de son empreinte industrielle en France. De son côté, l'industrie ferroviaire conserve une position forte et une grande maîtrise technologique, mais fait face au défi de l'apparition d'un géant chinois. L'aéronautique est typiquement un secteur où la politique industrielle a été couronnée de succès ces dernières décennies, même si Airbus est soumise à rude épreuve par la crise actuelle. Enfin, le secteur spatial en Europe se trouve confronté à des bouleversements majeurs qui le menacent, avec notamment l'apparition de nouveaux acteurs étatiques en Asie ou l'émergence d'industriels privés majeurs aux États-Unis, bénéficiant de soutiens publics importants.

1. Cette note présente la synthèse d'un rapport remis le 19 novembre 2020 par France Stratégie à l'Assemblée nationale. Voir France Stratégie (2020), *Les Politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport pour l'Assemblée nationale, novembre, 688 pages. Rapporteur général : Vincent Aussilloux. Rapporteurs : Philippe Frocrain, Mohamed Harfi, Rémi Lallement et Guilhem Tabarly. Contributeurs : Étienne Beeker, Dominique Giorgi et Nicolas Meilhan.

NOTE DE SYNTHÈSE

DÉC.
2020

Vincent Aussilloux
Philippe Frocrain,
Rémi Lallement
Guilhem Tabarly

Département Économie

et Mohamed Harfi

Département Travail,
emploi et compétences

La Note de synthèse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le renouveau des tensions commerciales entre grandes puissances a conduit à une prise de conscience en France et en Europe du besoin d'une politique industrielle qui aide à préserver la souveraineté du continent et sa capacité à ne pas dépendre de la bienveillance d'autres pays pour satisfaire ses besoins. La crise du Covid-19 a mis en particulier la lumière sur la dépendance européenne à un petit nombre de pays tiers pour la fourniture de certaines molécules et médicaments de base, et même de masques. Dans un monde où certaines des plus grandes puissances économiques s'éloignent des principes d'un cadre négocié par la communauté internationale, l'Europe ne peut pas accepter de dépendre de manière croissante des entreprises de ces pays pour des fonctions aussi essentielles que la santé, la communication et le stockage de données, les équipements de production énergétique ou encore les batteries pour les véhicules électriques, sans disposer de sources alternatives.

Parallèlement, les conséquences grandissantes des crises écologiques générées par le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité justifient une refondation et une montée en puissance des politiques industrielles afin de changer en profondeur les modes de production et de consommation, avant qu'il ne soit trop tard.

Au-delà de ces deux raisons de fond, la politique industrielle française devrait avoir pour objectif le développement d'une industrie prospère sur le territoire national. En effet, l'industrie est porteuse de gains de productivité, qui sont la principale source de la hausse des revenus, d'emplois de qualité répartis sur le territoire et d'innovations, avec plus de 70 % des dépenses privées de R & D du pays. En outre, un déficit commercial comme celui de la France dans le secteur manufacturier engendre un déficit d'emplois important, alors même que le pays connaît un taux de chômage structurellement élevé. De ce point de vue, la France

affiche depuis 2000 la performance la plus médiocre des pays d'Europe de l'ouest, avec une désindustrialisation marquée.

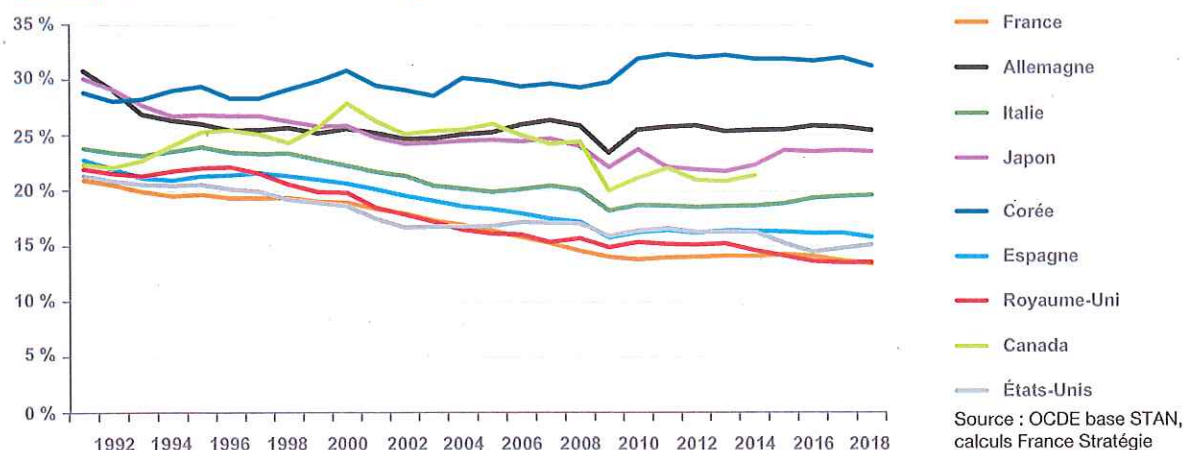
Afin de mener ce renouveau de la politique industrielle de la manière la plus efficace possible, il est indispensable de s'interroger sur les enseignements du passé pour ne pas reproduire certaines erreurs et construire sur les bonnes pratiques. C'est l'objectif du rapport de France Stratégie² qui, par un regard rétrospectif et comparatif, analyse les raisons de la baisse plus prononcée de la part de l'industrie en France que dans les pays partenaires (voir graphique 1), cherche à identifier les bonnes pratiques dans les pays partenaires et présente des focus sectoriels.

UN RETOUR EN GRÂCE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

À partir du milieu des années 1980 et pendant une vingtaine d'années, la notion de politique industrielle est tombée en disgrâce dans les pays avancés. On a alors souvent réduit la politique industrielle à des pratiques coûteuses et inefficaces d'interventions discrétionnaires en faveur de « champions nationaux » ou d'entreprises en difficulté. Les défauts ou limites inhérents à ces politiques sont bien réels : risque de capture par des intérêts constitués, en particulier ceux proches du pouvoir, impossibilité de connaître à l'avance les technologies ou secteurs d'avenir, difficulté à mettre fin à des dispositifs une fois mis en place, etc. Mais ils ne doivent pas faire oublier qu'il existe aussi de très nombreux cas – aéronautique civile et militaire, spatial, internet, GPS, TGV, industrie pharmaceutique, etc. – pour lesquels des avancées majeures ou d'importants développements industriels n'auraient pas vu le jour sans certaines formes de soutien public actif et ciblé.

Jusqu'au début des années 2000, de nombreux pays se sont passés de politiques industrielles formulées explicitement. La vision que l'essor des emplois dans les services pouvait remplacer les emplois industriels prévalait dans beaucoup de pays avancés. Ce fut le cas au Royaume-Uni

Graphique 1 – Part de la valeur ajoutée industrielle dans l'économie



2. France Stratégie (2020), *Les Politiques industrielles en France*, op. cit.



pendant les années Thatcher et au-delà, qui misait sur les services et la finance au détriment de son industrie, ou aux États-Unis, durant les années 1990 et 2000, qui privilégiaient le numérique dématérialisé. Quant à l'Allemagne, jusqu'à la réunification, la force de son modèle socio-productif semblait la dispenser de se préoccuper d'en réorienter les structures industrielles. Au début des années 2000, alors qu'elle était qualifiée d'« homme malade de l'Europe », c'est par des politiques horizontales de soutien à l'offre qu'elle a rétabli sa compétitivité dans le champ industriel plutôt que par un retour à des politiques industrielles actives. Dans le même temps, la France faisait le choix inverse de soutien à la demande. En parallèle, le cadre européen renforcé de la politique de concurrence, la consolidation du cadre multilatéral pour les échanges internationaux avec la naissance de l'Organisation mondiale du commerce et la multiplication des accords de libre-échange ont réduit les marges de manœuvre des politiques industrielles traditionnelles.

Sur les trois dernières décennies, l'analyse des pratiques de la France et des pays comparables montre cependant qu'aucun d'entre eux n'a cessé de mettre en œuvre de manière active une politique industrielle, même si elle n'en portait pas le nom. Il est frappant de constater que les pays avancés ont tous utilisé des leviers très comparables : soutien à la R & D privée et publique et à l'innovation, soutien aux clusters et aux coopérations industrielles, normes techniques, achats publics, etc. La France s'est distinguée par une utilisation plus active des prises de participation de l'État dans certaines entreprises et par une intervention de la puissance publique pour soutenir ou contrer certaines opérations de fusion-acquisition, avec peu de succès évidents. L'Allemagne s'est distinguée par une politique horizontale très active dans les années 1990 et 2000, en cherchant à rétablir sa compétitivité-coût qui s'était dégradée avec la réunification et en maîtrisant la fiscalité ainsi que les évolutions salariales dans le secteur abrité par des réformes profondes du marché du travail. Ces politiques transversales favorables à l'industrie ont consolidé la compétitivité du pays qui a gagné des parts de marché importantes au niveau européen et mondial, notamment au détriment de la France, dont les coûts salariaux et la fiscalité sur les entreprises s'alourdissaient. Les États-Unis de leur côté se sont distingués par l'ampleur du montant investi en capital-risque ainsi que par l'intervention publique aux deux bouts du cycle de l'innovation : d'une part par des programmes publics généreux de soutien à la recherche fondamentale à visées souvent militaires mais aux retombées industrielles importantes et, d'autre part, par des mécanismes publics de soutien financier pour transformer une avancée technologique en solutions industrielles afin de répondre à des défis sociétaux. Ces soutiens très actifs couplés à un vaste marché intérieur – qui a permis aux entreprises porteuses d'innovations de rupture d'acquiescer une taille conséquente avant de partir à la conquête des

autres marchés de la planète –, se sont traduits par un fort renouvellement du tissu productif américain et par la constitution de leaders mondiaux dans de nouveaux secteurs porteurs. Les pays européens ont pâti d'une intégration inachevée de leur marché intérieur et d'une insuffisante coordination des aides en soutien au développement de solutions industrielles innovantes. Les seules exceptions notables sont l'aéronautique et le spatial, ainsi que les télécoms jusqu'aux années 2000, mais avec un échec patent concernant internet. L'Europe a ainsi raté la révolution technologique du numérique. Elle s'est également laissée dépasser par la Chine dans l'industrie des télécoms, les batteries et l'électronique. Alors que l'Europe a jusqu'ici réussi à mieux préserver que les États-Unis ses bastions dans les secteurs de l'industrie traditionnelle (chimie, mécanique, automobile, sidérurgie, textile et luxe notamment), ceux-ci pourraient se voir largement remis en question si les pays européens ne font pas preuve du sursaut nécessaire en matière de batteries, de biotechnologies, d'intelligence artificielle, d'informatique embarquée dans les véhicules et les machines, etc.

Depuis une dizaine d'années, les politiques ou « stratégies » industrielles redeviennent de plus en plus explicites, c'est-à-dire assumées en tant que telles, dans l'ensemble des pays avancés. Désormais, les décideurs publics semblent considérer qu'afficher une politique industrielle constitue non pas un aveu de faiblesse mais une nécessité pour corriger certains déséquilibres structurels et pour mobiliser les forces vives du pays, face à de nouveaux défis majeurs : risque de perte de *leadership* industriel notamment devant la concurrence grandissante de la Chine, besoin de se positionner à la frontière technologique et de miser sur l'innovation de rupture, nécessité de décarboner l'économie, de corriger des disparités territoriales, etc. D'où un relatif consensus sur les grands objectifs visés : un système productif plus compétitif via notamment l'innovation, plus respectueux de l'environnement et du développement durable, plus protecteur des intérêts souverains et des équilibres sociaux et territoriaux, etc. En France, le risque de décrochage industriel et technologique est pointé régulièrement dans de nombreux rapports qui s'appuient sur des constats alarmants.

UN DÉCLIN INDUSTRIEL FRANÇAIS INQUIÉTANT

La désindustrialisation touche toutes les économies avancées car elle s'explique dans une large mesure par des mécanismes structurels – gains de productivité plus rapides dans l'industrie que dans les services, structure de la consommation se déformant en faveur des services – qui touchent les économies à mesure qu'elles se développent. Par ailleurs, l'industrie a changé de nature : elle est de plus en plus imbriquée avec les services, ce qui peut biaiser la mesure du périmètre du secteur entre pays.

La France est parmi les grands pays industrialisés celui qui a subi la plus forte désindustrialisation durant les dernières décennies. Depuis 1980, les branches industrielles ont perdu près de la moitié de leurs effectifs (2,2 millions d'emplois), et l'industrie ne représente plus aujourd'hui que 10,3 % du total des emplois. La part de l'industrie dans le PIB a reculé de 10 points sur la même période et s'établissait ainsi à 13,4 % en 2018, contre 25,5 % en Allemagne, 19,7 % en Italie, ou encore 16,1 % en Espagne. Le recours à des périmètres statistiques plus larges englobant une partie des services liés à l'industrie ne modifie pas le constat que la France est devenue l'économie la plus désindustrialisée du G7, avec le Royaume-Uni. Si en 2018 et 2019, le retour à une croissance de l'emploi industriel a pu laisser penser à une interruption de la dynamique de désindustrialisation, la crise liée à la pandémie du Covid-19 questionne fondamentalement cette tendance récente.

La désindustrialisation entraîne plusieurs problèmes non négligeables pour la France. Elle freine les gains de productivité du pays, qui sont un des principaux moteurs de la croissance des revenus, puisque la productivité est en moyenne plus élevée et plus dynamique dans l'industrie que dans les services. Elle se traduit en outre par un déficit commercial chronique qui n'est que partiellement compensé par un excédent dans les services et des revenus nets des investissements à l'étranger, ces derniers étant faiblement créateurs d'emplois et peu favorables à une large distribution des revenus en France. Elle peut aussi obérer le développement technologique de la France puisque les branches industrielles réalisent une part substantielle de la R & D privée (71 % en 2017). Elle peut enfin affecter durablement certains bassins d'emploi et leurs habitants suite aux fermetures ou aux délocalisations d'entreprises industrielles qu'elle implique, compte tenu de l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur les économies locales et du degré de spécificité de ses métiers. La désindustrialisation, qui n'a pas été compensée par un essor suffisant des services à forte valeur ajoutée, a donc des conséquences économiques, sociales et politiques profondes.

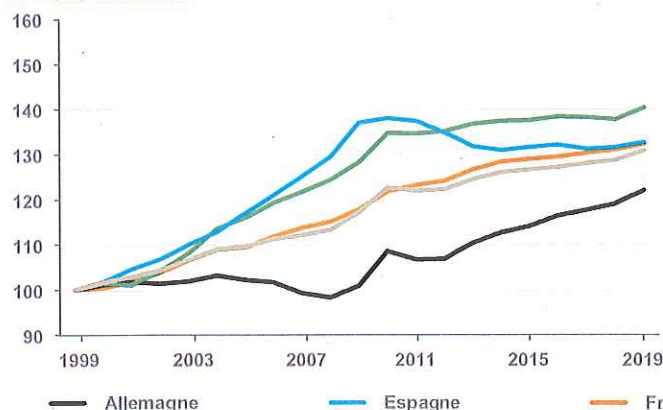
LES RAISONS DU DÉCLIN

L'industrie française ne souffre pas d'une spécialisation sectorielle et géographique défavorable. Elle a cependant souffert d'une dégradation de sa compétitivité coût en lien avec une fiscalité particulièrement élevée sur les facteurs de production et en hausse jusque récemment. La dégradation de la compétitivité coût ne s'explique pas par un dérapage des salaires dans les entreprises industrielles françaises. Pour celles-ci, la hausse des salaires au cours des vingt dernières années a été similaire à celle de la moyenne des pays de la zone euro. En revanche, l'augmentation conséquente du coût du travail indirect contenu dans les consommations intermédiaires de l'industrie française a pesé sur sa compétitivité-coût. Le coût du travail indirect pèse au moins autant dans les coûts de production de l'industrie que le coût du travail direct, et sa hausse s'expliquerait pour l'essentiel par une forte hausse des coûts salariaux unitaires dans les secteurs abrités de la concurrence internationale (+35 % entre 2000 et 2016, contre +5 % dans les secteurs exposés). Le décalage avec l'Allemagne s'est fortement atténué dans les années 2010 : alors que l'écart de coûts salariaux unitaires entre la France et l'Allemagne s'était dégradé de 17 points entre 1999 et 2008 dans l'ensemble de l'économie et de 5 points dans l'industrie, il s'est réduit de 7 points entre 2008 et 2019 dans l'ensemble de l'économie et de 5 points dans l'industrie (voir graphiques 2a et 2b).

L'autre facteur principal de la dégradation de la compétitivité coût de l'industrie française provient de l'importance de la fiscalité et de sa hausse sur les dernières décennies. L'industrie en France est soumise à un taux de prélèvements obligatoires supérieur à celui qui prévaut dans les autres secteurs, alors même qu'elle est exposée à une plus grande concurrence internationale : l'ensemble des prélèvements obligatoires sur l'industrie manufacturière représentait 28 % de la valeur ajoutée brute, contre 24 % pour les autres secteurs (hors finance). Les impôts de production pèsent plus lourdement sur l'industrie que sur les

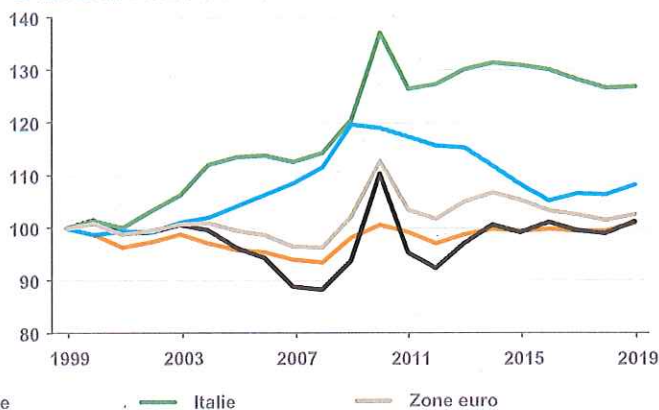
Graphique 2 – Évolution des coûts salariaux unitaires, base 100 = 1999

a. Tous secteurs



Source : OCDE, calculs France Stratégie

b. Industrie manufacturière



autres secteurs : alors que le secteur manufacturier représente 15,4 % de la valeur ajoutée brute du secteur marchand, il contribue pour plus de 23 % au paiement des impôts de production correspondant à la C3S, la CFE et la CVAE³. Au total, la différence des niveaux de taxation avec l'Allemagne s'élève à 10,7 points de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dont plus de la moitié en raison des impôts de production⁴. Après crédits d'impôt comme le CIR, cet écart se réduit à 7,8 points de valeur ajoutée, mais le CIR est conditionné à des dépenses de R & D et ne peut donc être pleinement assimilé à un allègement général de la fiscalité. D'ailleurs, les études démontrent que les entreprises qui en bénéficient réalisent des dépenses supplémentaires de R & D équivalentes en moyenne au crédit d'impôt reçu. Le total des prélèvements obligatoires pesant sur l'industrie représentait en 2016 deux fois le résultat d'exploitation en France, contre 80 % seulement en Allemagne⁵.

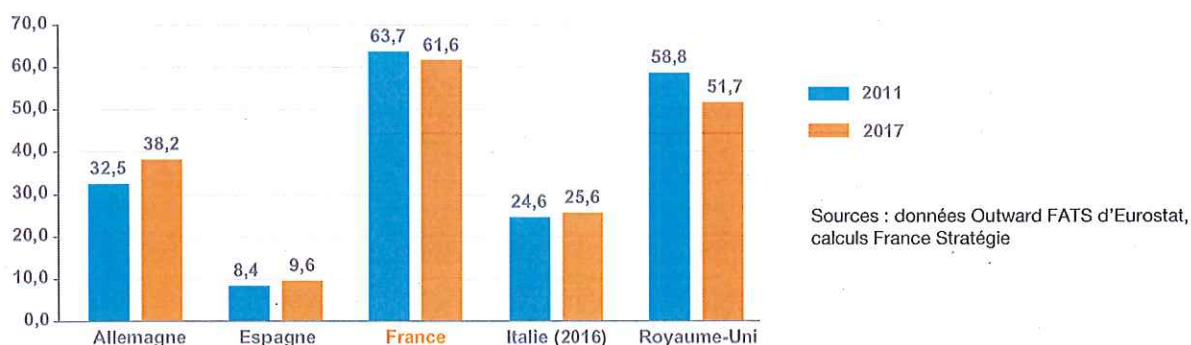
LE CHOIX DES DÉLOCALISATIONS PLUTÔT QUE DE LA MONTÉE EN GAMME PAR LES GRANDS GROUPES FRANÇAIS

Cette dégradation de la compétitivité coût ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la qualité moyenne des produits, que ce soit en termes de positionnement de gamme ou de contenu en innovation. Face à l'augmentation de ses coûts de production, l'industrie a choisi de préserver sa compétitivité prix en comprimant ses marges au détriment de sa montée en gamme et donc de sa compétitivité hors prix (rapport Gallois, 2012). La dégradation de la compétitivité coût s'est traduite par un recul des investissements en machines et équipements de 21 % en France entre 2003 et 2015, alors qu'ils ont augmenté de 19 % en Allemagne. Elle s'est également traduite par un important volant de délocalisation de sites de production, avec à la clé une désindustrialisation plus rapide qu'ailleurs. Compte tenu de ce que le tissu industriel français est composé plus qu'ailleurs de grandes entreprises, celles-ci ont tiré plus fortement avantage de leur capacité à produire dans des pays à faibles coûts pour compenser la dérive des coûts en

France par rapport à leurs concurrents. Dans les années 1970 et 1980, face à la baisse de sa compétitivité coût en lien avec les dévaluations compétitives de l'Italie et de la France, l'industrie allemande a opté pour la montée en gamme, ce qui lui a permis de construire une forte image de marque et d'asseoir sa conquête de marchés extérieurs en Europe et sur d'autres continents. Dans les années 2000, face à la dérive de ses coûts, l'industrie française n'a pas pris le même chemin, sans doute car les positions de force sur le haut de gamme étaient déjà bien établies par l'industrie allemande et donc difficiles à remettre en cause. Par ailleurs, la possibilité de maintenir une compétitivité prix par la délocalisation de sites de production vers les pays à bas coûts de main-d'œuvre était devenue largement plus accessible dans les années 2000 pour l'industrie française, du fait de l'intégration dans l'économie mondiale et dans l'Union européenne de pays à faibles coûts de main-d'œuvre. Alors que cette possibilité était extrêmement réduite dans les années 1980 quand l'industrie allemande était confrontée à une dérive similaire de sa compétitivité coût. Les grandes entreprises françaises sont donc devenues les championnes de la délocalisation, ce qui leur a permis de maintenir leur compétitivité au niveau mondial, mais au détriment de l'emploi industriel en France. Ainsi, par rapport à ses voisins européens, la France a été plus fortement touchée par les délocalisations de sites de production, au point que l'emploi des filiales industrielles à l'étranger des groupes français correspond à 62 % de l'emploi dans le secteur industriel en France, contre 52 % au Royaume-Uni, 38 % en Allemagne, 26 % en Italie et 10 % en Espagne (voir graphique 3).

Au final, l'industrie française souffre aujourd'hui d'un déficit de compétitivité hors prix, qui explique que les industriels français parviennent moins bien que leurs homologues allemands à vendre le même produit sur un même marché. En proposant des produits généralement positionnés dans le milieu de gamme, donc peu différenciants, les industriels français se sont plus exposés à une concurrence par les prix des pays émergents et d'une partie de l'Union européenne.

Graphique 3 – Emploi des filiales à l'étranger en pourcentage de l'emploi domestique salarié, secteur industriel



3. La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

4. L'écart de prélèvements obligatoires est de 7,1 points pour l'ensemble de l'économie.

5. En 2016, source COE-Rexecode (2018), « La structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles ». L'excédent net d'exploitation de la branche manufacturière est de 27 milliards d'euros et les prélèvements obligatoires après crédits d'impôts de 59 milliards.

LA FISCALITÉ, FACTEUR PRINCIPAL DU DÉFAUT D'ATTRACTIVITÉ

Parmi les principaux déterminants de la localisation des sites de production, la France bénéficie d'une position avantageuse en termes de potentiel de marché du fait de la taille de son économie, de la qualité de ses infrastructures et son positionnement au cœur du marché unique. Elle bénéficie de taux d'intérêt plutôt avantageux qui se traduisent par un faible coût de l'endettement pour ses entreprises. La France ne se distingue pas négativement quant à la qualité de ses institutions, ce qui exclut que ces facteurs aient joué fortement contre la localisation des sites de production sur son territoire. Elle est classée de manière plus défavorable que certains de ses partenaires en ce qui concerne le niveau de compétences de la main-d'œuvre ainsi que pour les indicateurs de qualité de l'environnement des affaires mais ces indicateurs ne se sont pas nettement dégradés dans les années 2000 au moment où le recul de l'industrie a été le plus marqué⁶. Cela ne peut donc constituer le facteur explicatif majeur du recul des activités industrielles sur le sol français. Par ailleurs, de grands pans de ce qui fait la qualité de l'environnement des affaires est commun aux pays de l'Union européenne. C'est également vrai pour la politique commerciale et la politique de la concurrence ainsi que pour le taux de change pour les pays de la zone euro, ce qui exclut ces facteurs comme des explications possibles d'une désindustrialisation plus rapide de la France par rapport à ses partenaires européens. Le niveau de l'euro, qui a fortement crû dans les années 2000 et a fluctué aux alentours de 1,40 dollar de 2007 à 2014, a souvent été avancé comme facteur de la dégradation de la balance commerciale. Mais la France a d'abord perdu des parts de marché vis-à-vis de ses partenaires européens qui partagent la même monnaie, y compris l'Espagne et l'Italie, et l'ensemble de la zone euro a connu sur la période une nette amélioration de sa balance commerciale vis-à-vis du reste du monde.

Face au recul très fort de la base industrielle, des emplois et du creusement du déficit du commerce extérieur, des mesures ont été mises en place dans la dernière décennie, en particulier le CICE et le Pacte de responsabilité. Établies suite à la prise de conscience suscitée par le rapport Gallois de 2012 pointant le risque de marginalisation de l'industrie française face à la dérive de ses coûts, ces mesures ont contribué à combler l'écart de coût salarial unitaire (tous secteurs confondus) vis-à-vis de l'Allemagne. Cela s'est inscrit dans un contexte d'accélération salariale outre-Rhin suite à l'instauration d'un salaire minimum en 2015 et de

revalorisations octroyées dans le cadre d'accords de branches. Le ciblage en France sur les bas salaires des mesures de baisses du coût du travail fait que ces aides bénéficient cependant moins directement à l'industrie, compte tenu du salaire moyen plus élevé dans ce secteur. L'industrie a néanmoins profité indirectement de la baisse du coût du travail dans les services, via une baisse du prix de certaines consommations intermédiaires. Les dernières évaluations indiquent que les branches les plus exposées à la concurrence internationale auraient modéré leurs prix grâce au CICE. Il n'y a cependant pas encore de démonstration robuste d'un effet significatif du CICE sur les exportations, peut-être en raison des limitations des évaluations micro-économétriques qui se concentrent sur les effets directs uniquement.

Depuis 2016, l'évolution plus rapide des coûts horaires en France par rapport à l'Allemagne s'est inversée. Alors qu'en 2000, le coût de l'heure de travail dans l'industrie était de 24 euros en France et de 28,5 euros en Allemagne, il était passé respectivement à 36 euros de l'heure dans les deux pays en 2012 soit une hausse de 50 % en France contre une hausse de 26 % en Allemagne⁷. Par la suite, le coût horaire a augmenté de 7 % en France contre 16 % en Allemagne pour atteindre respectivement 38,6 euros et 41,8 euros de l'heure⁸. Parallèlement à ce rééquilibrage partiel de l'évolution relative des coûts horaires, les performances de la France en matière de créations d'emplois industriels et d'attractivité des sites de production se sont améliorées mais demeurent en dessous du potentiel du pays eu égard aux autres facteurs structurels d'attractivité.

Aujourd'hui, la fiscalité sur la production constitue avec le taux facial de l'impôt sur les sociétés un trait distinctif de la France parmi les facteurs qui influencent fortement les choix de localisation des sites de production : elle pourrait ainsi expliquer une partie des performances encore inférieures au potentiel du pays. Une publication récente du Conseil d'analyse économique⁹ va dans ce sens, qui montre les conséquences négatives de certains impôts de production sur la probabilité de survie des entreprises ainsi que sur leurs exportations (voir graphique 4 page suivante). Des travaux récents de France Stratégie concluent également que la France attire moins de sites de production que ce que ses déterminants « naturels » lui permettraient d'espérer en raison des impôts de production¹⁰. *A contrario*, le crédit d'impôt recherche expliquerait la surperformance de la France en matière d'attractivité des activités de R & D et d'innovation.

6. Voir notamment Crofils C., Roussel C. et Vermandel G. (2019), « **Améliorer la réglementation peut-il faire baisser le chômage structurel ?** », Document de travail, n° 2019-5, France Stratégie, novembre.

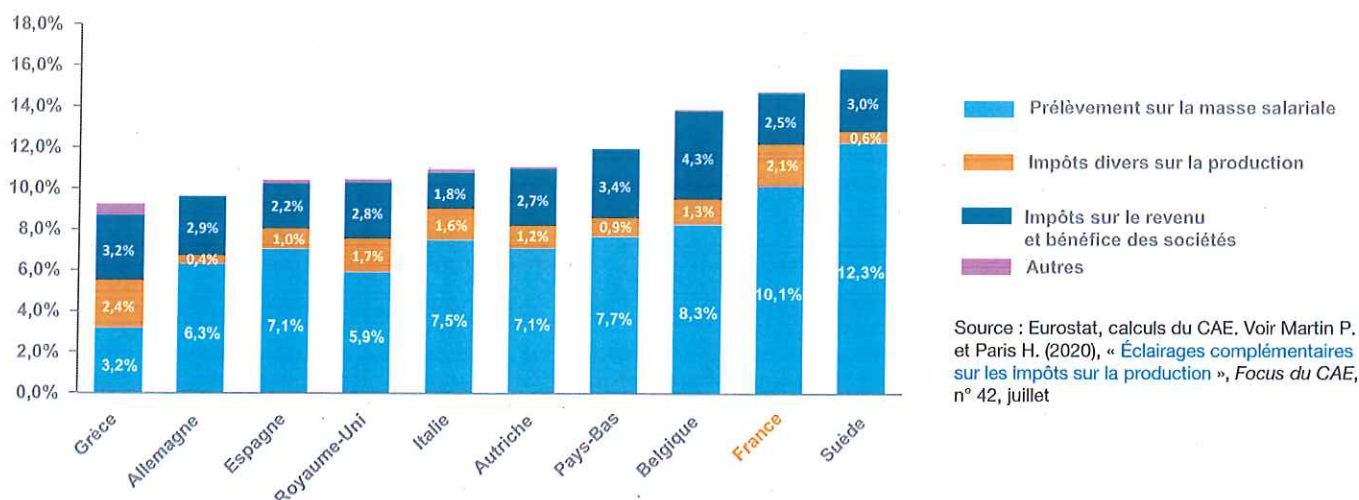
7. Ici ce sont les coûts horaires et non les coûts salariaux unitaires car on ne tient pas compte de l'évolution relative de la productivité dans les deux pays. COE Rexecode (2020), « Les coûts de la main-d'œuvre dans l'Union européenne au 4^e trimestre 2019 ».

8. Voir Paris H. (2019), « **Les coûts du travail des professions intermédiaires et qualifiées** », Focus du CAE, n° 29, janvier.

9. Martin P. et Trannoy A. (2019), « **Les impôts sur (ou contre) la production** », Les notes du Conseil d'analyse économique, n° 53, juin.

10. Lachaux A. et Lallement R. (2020), « **L'attractivité des investissements étrangers : le cas des activités de production, d'innovation et des sièges sociaux** », Note de synthèse, France Stratégie, novembre.

Graphique 4 – Prélèvements obligatoires comptabilisés en charge d'exploitation, en pourcentage du PIB, 2018



DES MOYENS FINANCIERS CONCENTRÉS SUR LA COMPÉTITIVITÉ COÛT ET LE SOUTIEN À LA R & D ET L'INNOVATION

Le rapport de France Stratégie¹¹ présente des chiffres originaux qui visent à établir un recensement exhaustif et consolidé des moyens financiers de la politique industrielle pour l'année 2019. Ils conduisent à estimer qu'entre 11,5 % et 12,5 % du total des interventions financières en faveur des entreprises bénéficient à l'industrie cette année-là (soit entre 17 milliards d'euros et 20 milliards). Autrement dit, l'industrie recevrait une part d'aides inférieure à son poids dans la valeur ajoutée du secteur privé alors qu'elle est soumise à un taux de prélèvements obligatoires supérieur à celui des autres secteurs (pour rappel, 28 % de la valeur ajoutée brute, contre 24 % pour les entreprises des autres secteurs non financiers).

Les aides indirectes en faveur de la compétitivité par la réduction du coût du travail et pour stimuler l'emploi représentent à elles seules 41,3 % du total des interventions en faveur de l'industrie. Ce poids reflète le développement des allègements de charges sur les bas salaires (14,2 %) et l'importance du CICE (20,5 %) créé en 2012. Les aides à la R & D et à l'innovation, que l'on peut qualifier d'aides à la compétitivité hors coût car elles encouragent la montée en gamme des productions, représentent un quart des aides en faveur de l'industrie alors qu'elles représentent seulement entre 5,3 % et 6,6 % du total des aides aux entreprises. Au total, la moitié des 10 milliards d'euros d'aides annuelles à la R & D et à l'innovation bénéficient à l'industrie. Un seul dispositif fiscal, le Crédit d'impôt recherche (CIR), qui constitue une aide importante à la compétitivité hors coût (recherche et innovation) et qui contribue aussi à la baisse des coûts en réduisant significativement ceux

des activités de recherche, mobilise à lui seul 58 % de ces moyens depuis sa réforme profonde en 2008. Au total, sur 100 euros d'aides aux entreprises du secteur industriel, 40 euros sont des aides à l'emploi et à la formation (allègements de charges et CICE essentiellement), 25 euros des aides à la R & D et à l'innovation, 10 euros de réduction ou d'exonération de la TICPE (électricité), 6 euros de participations et prêts bonifiés. Le reste est constitué d'aides diverses en provenance des collectivités territoriales ou de l'Union européenne notamment.

LE SOUTIEN À L'INNOVATION SE CARACTÉRISE RÉCEMMENT PAR LA CRÉATION D'UN GRAND NOMBRE DE DISPOSITIFS

À côté de la montée en puissance du crédit d'impôt recherche après la réforme de 2008, de nombreux dispositifs nouveaux ont été mis en place, en particulier dans le cadre du déploiement du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Les quelques évaluations d'impact disponibles montrent que l'augmentation des dépenses de R & D des entreprises est globalement équivalente au montant des aides octroyées – dans le cas du crédit d'impôt recherche (CIR) – ou supérieure – dans les cas des autres aides à la R & D (aides de Bpifrance, fonds alloués via les pôles de compétitivité, etc.). Mais les évaluations existantes, surtout dans le cas du CIR, ne permettent pas toujours d'identifier des impacts perceptibles sur les performances économiques des entreprises. Il y aurait cependant un impact positif sur l'introduction de produits nouveaux ainsi que sur la productivité des entreprises bénéficiaires¹². Par ailleurs, les dépenses de R & D réalisées sur le territoire français par les grandes entreprises peuvent en réalité avoir un effet sur les biens fabriqués dans leurs filiales à l'étran-

11. France Stratégie (2020), *Les Politiques industrielles en France*, op. cit.

12. Lopez J. et Maïresse J. (2018), *Impacts du CIR sur les principaux indicateurs d'innovation des enquêtes CIS et la productivité des entreprises*, rapport pour la CNEPI, décembre.

ger, amélioration de la productivité et du contenu en innovation, ce qui ne se traduit pas dans les performances de l'industrie localisée sur le territoire français mais plutôt dans la bonne santé des grandes entreprises françaises.

La dimension horizontale des aides à l'industrie s'est amplifiée et prédomine aujourd'hui. Le poids des aides indirectes (57 % en 2017) à la R & D a par exemple été multiplié par cinq depuis 2000. Mais cela ne signifie pas que la France a renoncé à tout soutien financier de nature sectorielle. Les aides directes, donc explicitement ciblées sur l'industrie, représentent 25 % à 30 % du total des interventions économiques en sa faveur. Des secteurs comme la pharmacie, l'automobile ou encore l'aéronautique reçoivent des aides importantes de l'État pour soutenir la recherche et l'innovation sous la forme de subventions ou d'avances remboursables (voir graphiques 5a et 5b).

Les interventions publiques en faveur de l'industrie ont également été marquées par une prise en compte des enjeux au niveau territorial. Les régions ont vu leur compétence en matière économique affirmée et ont pris de nombreuses initiatives, même si le total des ressources qu'elles engagent reste très inférieur à celui des interventions de l'État. L'importance des interactions entre acteurs locaux a été reconnue et a conduit à la mise en place d'une série d'instruments visant à les mobiliser et à les faire coopérer sur des projets, comme les « pôles de compétitivité » et les « territoires d'industrie ». Plusieurs de ces instruments ont fait l'objet d'évaluations, dont les résultats sont encourageants pour certains types d'entreprises ou d'actions.

L'ÉQUILIBRE ENTRE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES ET SOUTIENS FINANCIERS EST DÉFAVORABLE À L'INDUSTRIE

Alors que les responsables politiques de tous bords affichent régulièrement leur soutien à l'industrie, il s'avère que le pays a fait le choix collectivement d'en faire un secteur plus taxé que les autres et les aides sont loin de compenser ce handicap, d'autant que ce secteur est moins aidé que la moyenne de l'économie. Il n'est pas surprenant que l'industrie ait vu son poids relatif dans l'économie reculer plus fortement que dans d'autres pays puisqu'une taxe se traduit dans le cas général par une réduction de l'assiette fiscale ou à tout le moins par sa moindre croissance.

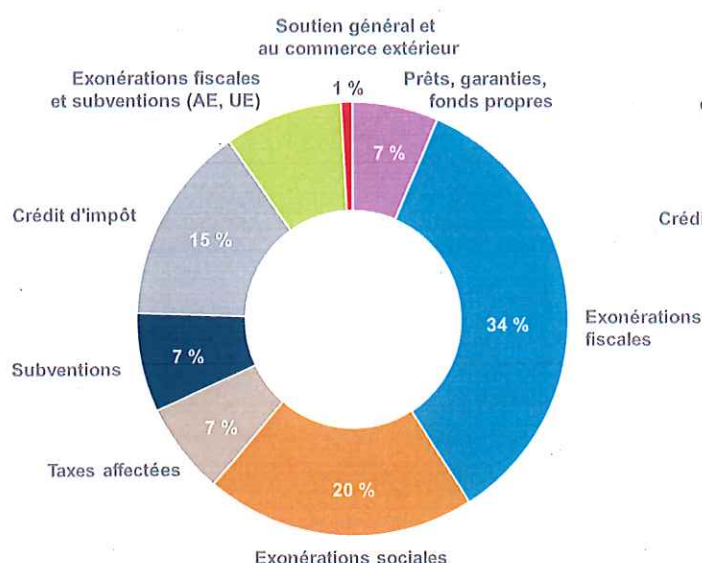
S'agissant du soutien à l'innovation, on note une baisse de la part de l'industrie dans les financements publics, qui traduit le recul de son poids dans les dépenses totales de R & D des entreprises.

LES AUTRES LEVIERS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE : PEU DE RÉSULTATS DÉMONTRÉS

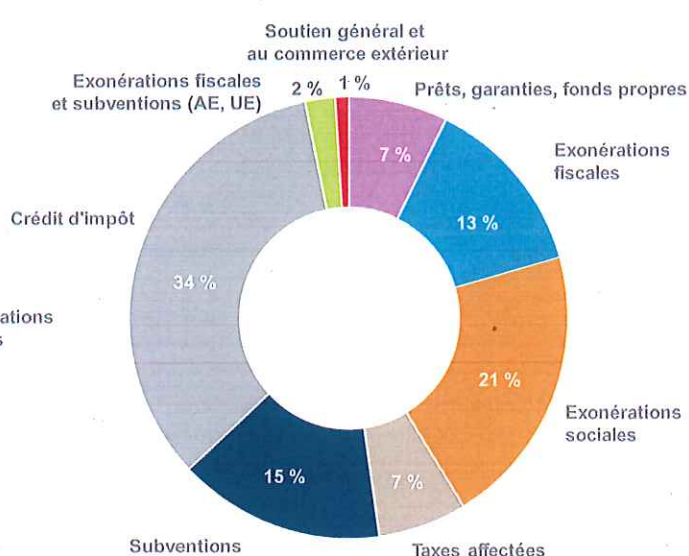
La France se distingue des pays comparables par le maintien d'importantes participations dans le capital d'entreprises industrielles et par le nombre et l'ampleur des soutiens financiers aux entreprises (voir graphique 6 page suivante). Une grande partie de son action en matière de politique industrielle n'en passe pas moins par des dispositifs non financiers et notamment de nature juridique, via

Graphique 5 – Les interventions économiques en faveur de l'industrie et de l'ensemble des entreprises selon la nature des instruments, en 2019

a. Ensemble des entreprises



b. Industrie



Note : on retient ici les soutiens directs (ciblés sur des entreprises ou des secteurs) et indirects aux entreprises (prélèvements fiscaux ou sociaux moindres que ceux que doivent les entreprises en l'absence d'un dispositif plus favorable), soit 175 milliards d'euros. Sont exclues en revanche les dépenses fiscales dites déclassées (20,1 milliards) et les aides d'État correspondant à la prise en charge des retraites de La Poste et de France Télécom (4,1 milliards).

Source : calculs France Stratégie



divers canaux législatifs, réglementaires ou administratifs. Certains de ces dispositifs relèvent surtout d'une logique de régulation, notamment concernant l'action des pouvoirs publics en matière de marchés publics, d'octrois de licence ou de droit d'usage, de propriété industrielle, de réglementation, de normalisation (normes techniques), de certification et bien sûr tout particulièrement dans les secteurs « régulés » par un régulateur public (CRE, Arcep). D'autres renvoient davantage au rôle de l'État stratège.

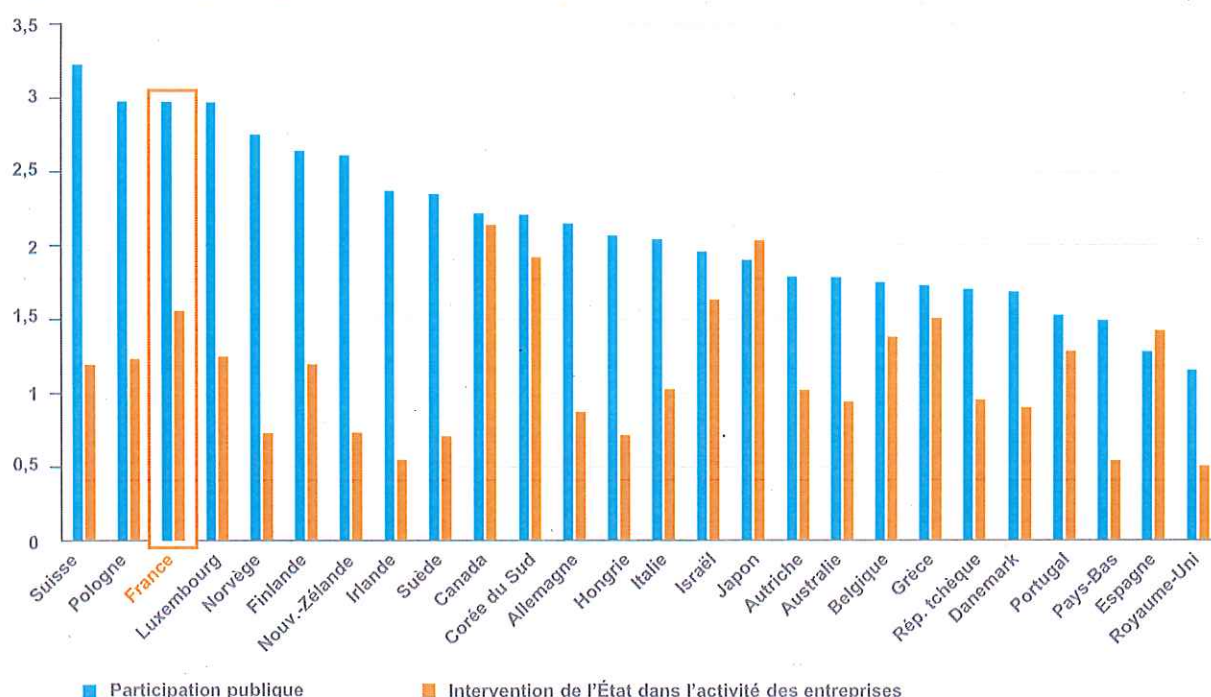
Le cadre réglementaire en matière de propriété industrielle est crucial, pour permettre aux entreprises de bénéficier des fruits de leurs efforts d'innovation. Or leur capacité à recourir aux brevets reste chroniquement plus faible en France que dans bien des pays comparables. Ce constat a notamment motivé le volet de la loi PACTE (2019) qui vise à renforcer la robustesse et la sécurité juridique des titres français de propriété industrielle. Par ailleurs, les questions de propriété intellectuelle restent souvent une source de tension dans les relations entre industriels et laboratoires publics de recherche. Les réformes menées depuis 1999 n'ont permis qu'en partie d'y remédier, en améliorant le transfert de technologie de la recherche publique vers les entreprises, qui reste un point faible de la France par rapport aux économies les plus avancées.

L'importance du cadre réglementaire national est bien illustrée par la question des marchés publics, et plus particulièrement des marchés publics innovants. La commande publique a largement cessé d'être vue en France comme

un outil potentiel de politique industrielle alors que les États-Unis l'utilisent de manière très active pour amener à l'industrialisation de solutions innovantes. L'Allemagne a, pour sa part, réussi à coupler l'utilisation des normes et de la commande publique pour asseoir le développement de ses PME et de nouvelles technologies. En France, plusieurs tentatives ont été faites dans le passé récent pour donner aux PME innovantes un accès privilégié aux marchés publics axés sur l'innovation, notamment en 2008 et en 2012. Pourtant, l'achat public reste en France très peu orienté vers l'innovation. Plus que le cadre réglementaire qui est très largement le même en Europe pour la commande publique, il s'agit donc d'autres facteurs spécifiques à la France qui peuvent tenir par exemple à l'aversion au risque des signataires des marchés publics ou bien à des contraintes propres aux PME françaises.

Pour développer les innovations de rupture qui permettent à un pays de se constituer des points forts en matière industrielle, les cadres et processus réglementaires doivent être à la fois suffisamment souples et rapides pour autoriser l'expérimentation et suffisamment stricts pour protéger face à de possibles risques majeurs. Or, malgré l'effort de simplification mené en France depuis 2013, l'innovation y reste bridée par un ensemble de normes juridiques et mentales (réglementation, conceptions, pratiques, etc.) qui méconnaissent les besoins des entreprises sur de nombreux plans et induisent notamment des obstacles entre le monde de la recherche et celui de l'industrie, comme l'a montré un récent rapport d'experts¹³.

Graphique 6 – Participation publique dans les entreprises et intervention de l'État dans l'activité des entreprises



Source : France Stratégie à partir de la base de données de l'OCDE 2018 sur la réglementation des marchés de produits

13. Lewiner J., Stephan R., Distinguin S. et Dubertret J. (2018), *Les aides à l'innovation*, rapport de l'Inspection générale des finances.

Gage de compatibilité ou d'interopérabilité entre les nouveaux biens et services, la normalisation constitue un important enjeu pour l'innovation et la compétitivité internationale. La position internationale dont le pays dispose sur ce plan demeure forte mais s'est émoussée au fil des années, notamment dans les comités techniques et groupes de travail de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). De manière générale et notamment dans le cas emblématique du véhicule électrique, les industriels français sont moins que leurs homologues allemands parvenus à présenter des positions communes et à les faire prévaloir via la normalisation.

UN RETOUR DE L'ÉTAT STRATÈGE ?

Depuis quelques années, l'État cherche à retrouver un rôle d'animation notamment avec la politique des filières et le plan « Industrie du futur ». Via la Conférence nationale de l'industrie depuis 2010 puis le Conseil national de l'industrie depuis 2013, l'État a cherché à établir une politique industrielle construite collectivement, par le dialogue entre industriels, représentants des salariés et pouvoirs publics, qui s'est traduit par des contrats de filière. Les travaux menés dans ce cadre ont aussi contribué à la conception de certains dispositifs, dont le CICE et le programme « Nouvelle France industrielle » lancé en septembre 2013. Il a été resserré à partir du printemps 2015, avec neuf « solutions industrielles » structurées autour du thème de l'« Industrie du futur » présenté comme matrice de la stratégie industrielle et vecteur de la transformation numérique des entreprises. Une nouvelle impulsion au CNI et à la politique des filières a été donnée en novembre 2017. Il n'existe cependant pas d'évaluation robuste des effets de cette relance par l'État de son rôle d'animateur et de coordonnateur depuis une décennie. Il est donc difficile de se prononcer, à ce stade, sur l'impact de cette politique.

L'État cherche également à animer divers travaux de prospective technologique qui débouchent parfois sur des feuilles de route stratégiques élaborées conjointement avec différents experts issus notamment de l'industrie. Comme dans le cas de l'exercice récurrent « Technologies clés », il peut aussi s'agir d'identifier des perspectives d'évolution, pour guider les décideurs publics et privés dans leurs choix de priorités à moyen terme. Depuis 2019, une prospective technologique a également visé à orienter les choix du Conseil de l'innovation installé en juillet 2018. Le rôle de ce conseil est de fixer les priorités stratégiques de la politique d'innovation française et notamment de piloter les investissements à financer dans le cadre du Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII) lancé en janvier 2018 et doté de 10 milliards d'euros avec une capacité d'engagement annuelle de 250 millions d'euros.

L'État conserve l'ambition de façonner les structures capitalistiques de l'industrie. Il s'efforce de les orienter vers

une perspective de long terme, via par exemple la « loi Flo-range » du 29 mars 2014 ou encore la loi PACTE, qui a en 2019 élargi le dispositif des actions spécifiques (*golden shares*). Dans de tels cas, l'État intervient au fond moins dans une optique patrimoniale et comme pourvoyeur de financement que comme régulateur. Cette ambition de « régulation capitaliste » rejoint par ailleurs les dispositions prises par l'État depuis plusieurs années pour contrôler les investissements directs étrangers, afin de protéger les intérêts nationaux face au risque de prises de contrôle prédatrices dans certains secteurs stratégiques.

Il manque cependant à l'État actionnaire une doctrine claire sur le bon usage de ses participations. Tout en montant en puissance comme gestionnaire d'un fonds tel que le FII, l'État s'est depuis plus de trente ans beaucoup désengagé de son rôle traditionnel en France en tant qu'État actionnaire. S'il reste globalement bien plus engagé dans le capital des entreprises que ce n'est le cas dans les pays comparables, cela ne semble guère avoir permis d'y contre-carrer le déclin relatif de l'industrie.

APPROCHE SECTORIELLE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE FRANÇAISE

Au-delà de la qualité de l'environnement général des affaires déterminée par des politiques transversales (fiscalité, réglementation, infrastructures, formation, politique monétaire), la politique industrielle rassemble les interventions publiques destinées spécifiquement à encourager le développement de l'industrie. La politique industrielle à l'ancienne investissait l'État d'un rôle clé comme actionnaire ou producteur. De nos jours et en temps normal, la politique industrielle repose sur un rôle plus indirect des pouvoirs publics. D'où une grande diversité des instruments, des aides mais aussi des instruments non financiers : attraction et contrôle des investissements étrangers, réglementation, droit de la propriété industrielle, normalisation (normes techniques) et certification, etc.

Certains secteurs industriels sont marqués plus que d'autres par l'importance des décisions publiques, que celles-ci se présentent comme relevant de la politique industrielle ou non. Sept d'entre eux font l'objet de fiches détaillées dans le rapport : automobile, aéronautique, spatial, télécommunications, ferroviaire, électricité, médicaments et dispositifs médicaux. Ces secteurs ont connu des sorts variables au cours des dernières décennies.

Le secteur automobile a perdu pied, et représente désormais moins d'un sixième de ce qu'il est en Allemagne. Il explique près de la moitié de la dégradation du solde des produits manufacturés de la France depuis 2000 et cette perte de substance du secteur a eu des effets négatifs sur nombre



d'autres secteurs industriels, compte tenu du rôle structurant de l'industrie automobile en France. Pour l'essentiel, cette situation résulte de la dégradation de la position concurrentielle générale du territoire France (coûts relatifs, fiscalité), mais aussi de décisions publiques spécifiques. Après les encouragements fiscaux au petit diesel et l'acceptation de normes carbone européennes favorables aux grosses voitures importées, la France s'est trouvée prise à contrepied par les évolutions des réglementations et du marché. Les évolutions liées à la décarbonation n'ont pu être mises à profit par les industriels français et européens. Ce n'est que depuis peu, avec les projets batteries et les encouragements à l'industrie du véhicule électrique, que la France, avec l'Allemagne, esquisse une voie lui permettant d'espérer enrayer le déclin, mais elle le fait dans un contexte où l'industrie chinoise du véhicule électrique et des batteries a su construire un leadership mondial qui constitue une menace de première grandeur pour l'industrie européenne dans son ensemble. Le succès des constructeurs nationaux ne doit pas être confondu avec le développement du secteur en France : ils ont très largement délocalisé leur production, et plus qu'ailleurs.

Malgré la crise conjoncturelle aiguë qu'il traverse, le secteur aéronautique est au contraire un exemple de réussite de constitution à l'échelle européenne d'un groupe leader, Airbus, et de plusieurs entreprises majeures (Safran, Thales, etc.). La France a su en tirer les fruits en termes d'emplois de qualité sur son territoire, et d'excédents commerciaux. L'État a joué un rôle décisif dans leur constitution, et il a su créer les conditions leur permettant de se développer sans en garder le contrôle en capital, dans un marché qui se mondialisait et en forte croissance.

Le secteur spatial mondial a connu des évolutions rapides au cours de la dernière décennie. Les acteurs traditionnels ont été bousculés, sur le segment des lanceurs, par de nouveaux entrants, privés aux États-Unis, étatiques en Asie. Le modèle européen se trouve handicapé par les instruments qui avaient fait son succès (notamment les règles de « juste retour » entre États européens). Le jeu reste ouvert mais difficile sur le segment, nettement plus important, des satellites. Sur les services, qui sont déjà et demain plus encore le cœur de la valeur ajoutée, l'Europe et la France en particulier ne sont que modérément présentes.

Les industriels des équipements des télécommunications ont été confrontés à une concurrence mondiale extrêmement intense. Après avoir dû contribuer aux débuts de l'industrie chinoise pour pouvoir accéder à un marché en très forte croissance, ils ont vu émerger un leader mondial – Huawei – devenu prééminent dans les équipements, en particulier pour la 5G. Les opérateurs ne peuvent pas aisément diversifier la source de leurs équipements nécessaires aux infrastructures au risque sinon de dysfonctionnements. Ils

sont du coup très dépendants d'un petit oligopole de fabricants, ce qui tend à renforcer la position dominante de Huawei. La domination des grandes plateformes numériques – qui ne versent rien ou presque aux opérateurs tout en bénéficiant de leurs infrastructures – a contribué à un fort déplacement de la valeur dans l'industrie au détriment des opérateurs. Par ailleurs, les systèmes d'exploitation mobiles (OS) qui dominent largement le marché (Android de Google et dans une moindre mesure iOS de Apple) donnent le monopole de l'exploitation des données de l'utilisateur au créateur du système d'exploitation, de l'application et de la plateforme. Or la gestion des données personnelles constitue aujourd'hui une source essentielle de création de valeur, qui échappe aux acteurs nationaux des télécoms en Europe. Au total, ce sont les GAFAM et BATXH¹⁴ qui en tirent l'essentiel des profits, en échappant également largement à l'impôt sur les sociétés. L'un des enjeux essentiels est aujourd'hui que la France redevienne un territoire attractif pour les activités de fabrication et qu'elle maintienne ou développe sa place pour les activités de R & D. Il apparaît essentiel de soutenir les initiatives en faveur des technologies « open source » et d'interface ouverte comme l'Open RAN, qui peuvent permettre de réduire les pouvoirs de monopole et rétablir un équilibre dans le partage de la valeur créée.

L'industrie ferroviaire se concentre rapidement, dans un marché qui s'est mondialisé, et qui a vu l'émergence d'un acteur chinois potentiellement dominant. La maîtrise technologique est encore forte, mais les années à venir, avec une incertitude importante sur l'ampleur des bénéfices que pourra tirer l'industrie ferroviaire des politiques de décarbonation, seront décisives pour son avenir. La commande publique reste cruciale pour cette industrie.

Le secteur des industries des équipements pour la production d'électricité a longtemps été une grande réussite française assise sur le choix du nucléaire. Ce succès n'a pas été maintenu dans la durée : le désengagement graduel de la France vis-à-vis du nucléaire limite son marché intérieur et les développements de nouvelles générations de réacteurs ont rencontré des difficultés industrielles majeures. Au total, la filière nucléaire française est en grande difficulté, et le relais n'a pas été pris dans le photovoltaïque, où la France, comme ses voisins européens, a vu s'affirmer la domination chinoise, non plus que dans l'éolien, où les acteurs français n'ont pas construit de positions de leadership.

Le secteur des médicaments et des dispositifs médicaux reste assez robuste mais, sous la contrainte de politiques d'achats publics visant à limiter la progression du coût des traitements, il a été conduit à rechercher une optimisation de ses coûts de production qui l'a fragilisé. Il est actuellement, avec la crise sanitaire, au cœur des débats sur la souveraineté industrielle européenne et française.

14. Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft ; Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi et Huawei.

Au total, dans ces secteurs qui figurent parmi les plus marqués par les interventions publiques, qu'elles prennent la forme de normes, de réglementations sectorielles, de politiques d'achat, d'instruments fiscaux, la réussite a été limitée. Les secteurs industriels où le poids de la France dans la concurrence internationale a relativement moins décliné, ou s'est même maintenu, ne sont pas ceux qui ont le plus fait l'objet de l'attention des politiques publiques, à l'exception notable de l'aéronautique et du spatial jusqu'ici. L'analyse des fac-

teurs de réussite est cependant limitée par le fait qu'il n'existe pas en France comme à l'étranger d'évaluation causale des politiques industrielles de filières. À part des mesures horizontales comme le CIR ou le CICE, ou bien des études ciblées sur certains dispositifs très spécifiques et d'ampleur limitée, les mesures de politique industrielle, et en particulier celles visant à développer un secteur industriel particulier, n'ont généralement pas fait l'objet d'évaluations *ex post*.

CONCLUSION

Trois types d'enjeux principaux vont marquer la politique industrielle pour les dix à vingt ans à venir.

Premièrement, les politiques publiques au plus fort impact sur l'industrie seront, de très loin, celles liées à la transition écologique, au premier rang desquelles figurera la décarbonation. Les secteurs des équipements de production d'électricité, de l'automobile, de l'aéronautique, du ferroviaire en seront directement impactés. La préoccupation de leur avenir ne devra jamais être perdue de vue dans les choix de mise en œuvre de la Stratégie nationale bas carbone comme de la politique européenne. La concurrence entre une Europe qui a fait le choix de se décarboner très rapidement et le reste du monde sera inégale si des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières ne sont pas mis en place. C'est sans aucun doute l'un des principaux enjeux de politique industrielle des années à venir.

Deuxièmement, la transition numérique, avec en particulier – mais pas seulement – le développement des usages de l'intelligence artificielle, sera au cœur des enjeux de productivité et de compétitivité de l'économie, et notamment de l'industrie, dans les années à venir. Les entreprises françaises étant en retard dans l'adoption du numérique par rapport aux pays comparables, les politiques d'encouragement à l'innovation et d'accompagnement des entreprises devront lui donner toute sa place.

Enfin, le ralentissement du rythme d'intégration des chaînes de valeur mondiales et du développement du commerce international s'accompagne d'une prise de conscience renouvelée des enjeux de souveraineté, que la crise sanitaire a accentués. Ce contexte ne devrait pas conduire à remonter les barrières commerciales en Europe, mais à une attention forte portée à l'égalité réelle des conditions de concurrence. Cela conduit l'ensemble des acteurs économiques et sociaux en Europe à porter un intérêt renouvelé aux questions de développement industriel.

La capacité de l'industrie française à saisir les opportunités de ce nouvel environnement concurrentiel dépendra pour une large part des mesures prises par les pouvoirs publics pour continuer d'améliorer son environnement fiscal, mener des politiques de formation pertinentes, mettre en place des interventions facilitant l'innovation, et des mécanismes orientant l'épargne vers des emplois productifs et compétitifs, en particulier par le financement du capital risque.

Mots clés : politique industrielle, industrie française, intervention publique, État stratège, politiques sectorielles, désindustrialisation, délocalisations



Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ;
directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint ;
Secrétariat de rédaction : Olivier de Broca et Sylvie Chasseloup ;
dépôt légal : décembre 2020 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,
directeur du service Édition-Communication-Événements,
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[FranceStrategie](https://www.facebook.com/FranceStrategie)



[@FranceStrategie](https://www.instagram.com/FranceStrategie)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens

Les territoires attirent davantage les industries en 2020

La Gazette des communes, publié le 09/03/2021 • Par Cédric Néau

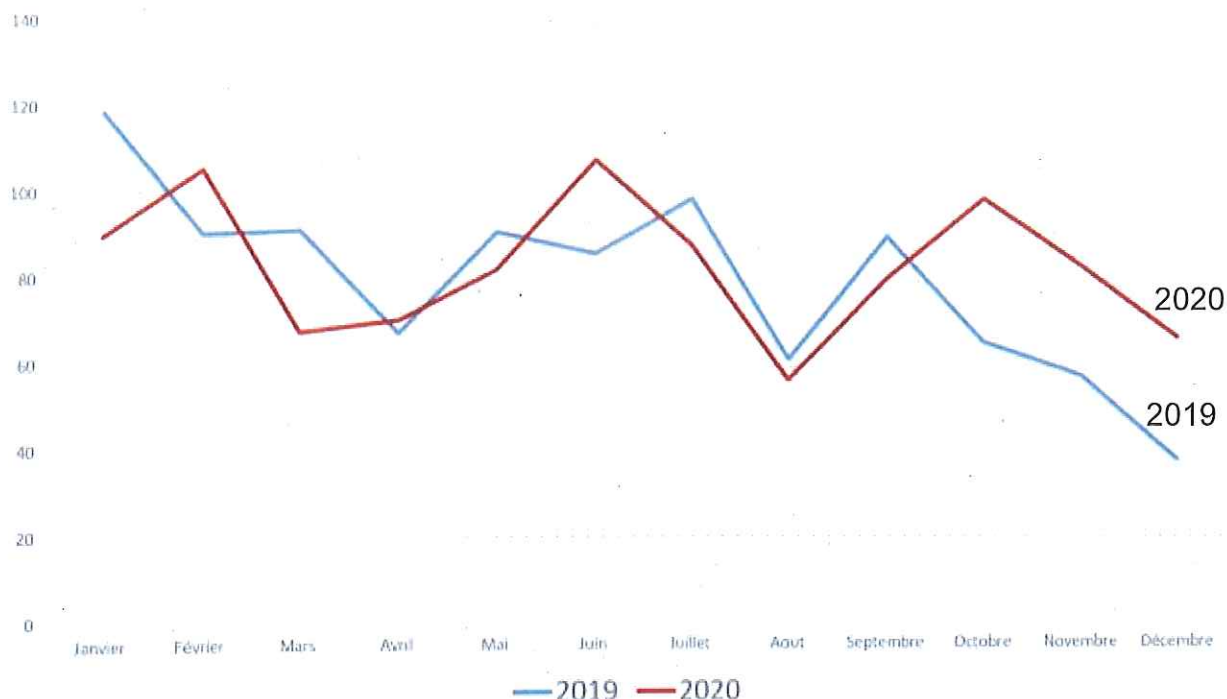
Contre toute attente, les projets d'implantations industrielles ont progressé de 28 % l'an dernier, selon le baromètre du cabinet spécialisé Ancoris. Le plan de relance pourrait jouer un rôle positif, sauf sur les relocalisations, encore anecdotiques.

Et si 2020 était le début de la réindustrialisation en France ? Malgré la crise sanitaire qui a fait plonger la croissance française de 8,3 %, les projets d'implantations industrielles dans les territoires ont progressé de 28 % en 2020, selon le dernier baromètre d'Ancoris.

Ce cabinet en détection de projets d'implantation d'entreprises et en accompagnement des territoires dans leurs stratégies de développement économique a ainsi recensé 1 500 projets tous secteurs confondus, dont 1 000 analysés pour le baromètre, sur les 70 territoires partenaires – majoritairement des intercommunalités, métropoles, régions via leurs agences de développement, etc. « Un record », assure Guillaume Gady, directeur général et cofondateur d'Ancoris, qui s'attendait « plutôt à une baisse ».

Evolution du nombre de projets d'implantation détectés en 2020

À partir d'une sélection de projets détectés par Ancoris



Loin de l'image d'une France dont l'industrie agonise sous les coups du Covid, ce baromètre montre « une dynamique industrielle très nette : certains territoires partenaires ont vu doubler le nombre de projets d'investissement souhaitant s'implanter », constate l'étude.

Crise accélératrice de projets

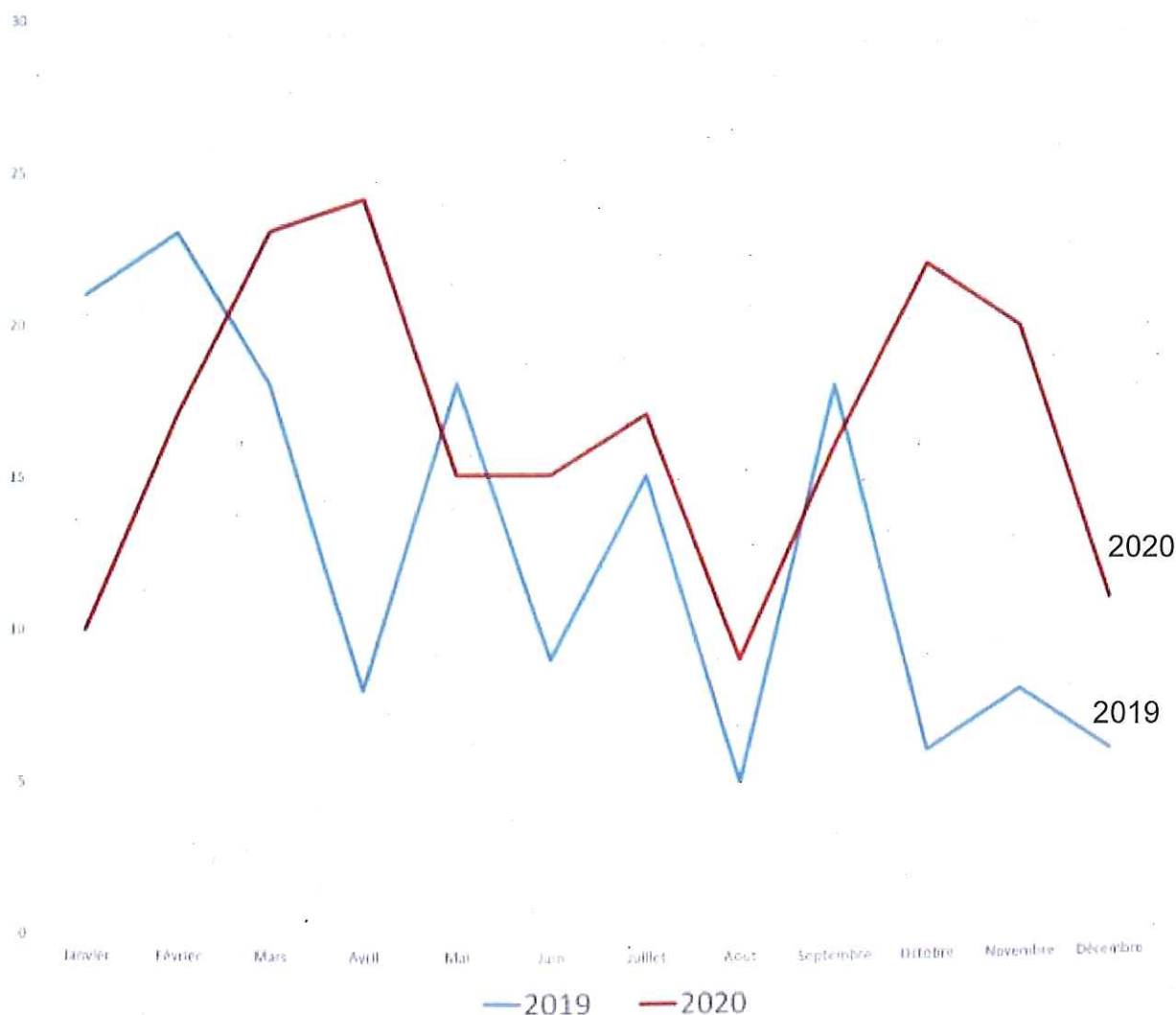
En fait, la crise ne semble pas avoir été un frein : « Au contraire, elle a permis à certains chefs d'entreprise de mûrir leur projet durant leurs arrêts d'activité, pour mieux les accélérer par la suite », souligne le DG.

La grève des transports, ou la crise des gilets jaunes auraient eu davantage d'effets sur le développement des projets : « En début d'année, le climat d'incertitude a poussé les patrons à se concentrer sur leurs problèmes, notamment de logistique. Ce n'était pas le moment de parler de projets d'avenir », explique Guillaume Gady.

En revanche, février 2020 a été propice aux projets d'implantations, avant que le premier confinement ne fasse chuter leur nombre de 40 %.

Mais, dès la fin du confinement, il y a eu un effet de rattrapage, tous secteurs confondus, mais surtout dans l'industrie, avec « une hausse de 200 %, en avril 2020 par rapport à avril 2019, de ce type de projets et surtout 266 % en octobre et même +150 % en novembre », constate le DG. « Le dernier trimestre a été génialissime », s'enthousiasme-t-il.

Evolution du nombre de projets d'implantation industriels détectés en 2020
À partir d'une sélection de projets détectés par Ancoris



Un flux porteur sur certains secteurs

L'étude porte toutefois sur un flux « en progression » et non un stock « qui lui, est en décroissance », reconnaît le cofondateur d'Ancoris. Cependant, ce dynamisme industriel n'est pas « une surprise pour les territoires qui l'ont constaté depuis l'an dernier et montre que ce secteur est hyper-diversifié et hyper professionnalisé ».

L'agroalimentaire, les industries de la mobilité, notamment électrique, le vélo, les nouveaux matériaux, la chimie verte, l'économie durable et/ou circulaire, la logistique, la cosmétique et, dans une moindre mesure, le textile portent la croissance, mais la baisse des impôts de production, votée en loi de finances 2021 dans le cadre du plan de relance « ont vraiment un impact », admet Guillaume Gady. « La baisse de la fiscalité a fonctionné pour des grands projets comme celui chinois en pharmacie associé à un très bon savoir-faire. »

Un effet contrasté du plan de relance

Le plan de relance semble avoir également eu un effet accélérateur : « Il ne faut pas le négliger, suggère le DG. Certains dirigeants sont sortis d'une logique défensive pour en adopter une prospective et ont pu rapprocher le déclenchement de leurs projets afin de bénéficier des dispositifs d'appui régionaux ou nationaux. » Ce qui expliquerait donc en partie le très fort dynamisme en fin d'année, « qui se confirme toujours depuis le début de l'année », déclare Guillaume Gady.

En revanche, l'effet relocalisation semble se faire attendre : « il ne concerne que 2 à 3 % des projets, c'est anecdotique », cingle le baromètre. Même l'effet d'éviction de l'Ile-de-France post-Covid semble avoir été plus fort, tout en demeurant « infime », selon le baromètre : « Le prix du foncier, la difficulté à trouver des locaux, la digitalisation des réunions, l'exiguïté des surfaces a pu jouer, mais les sociétés franciliennes privilégient la création d'agences ou de nouveaux sites en régions, plutôt que de quitter l'Ile-de-France. »

La prime aux territoires réactifs

Les territoires ont été également acteurs de la reprise, dans la mesure où près de 40 % des projets sont des créations de sites, contre moins de 30 % en 2019. Ils ont notamment proposé les locaux nécessaires aux projets d'implantations. 66 % d'entre eux reposaient en effet sur des locaux déjà existants. 59 % des projets industriels réclamaient, en revanche, non seulement des locaux existants, mais également du foncier, alors qu'ils n'étaient que 9 % à ne chercher que du foncier.

Les dirigeants ont donc privilégié la rapidité d'installation pour rebondir le plus vite possible. La prime est allée aux territoires les plus dotés en locaux et foncier, et qui se sont montrés les plus réactifs aux demandes.

« Disposer d'une offre importante et diversifiée de bâti existant est un véritable facteur d'attractivité qui va avoir un impact certain sur le taux de concrétisation des projets », conclut Guillaume Gady.

les **CAHIERS**
du Cercle
des économistes

Sous la direction de
Jean-Hervé Lorenzi

VA-T-ON VRAIMENT RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE ?

Combien la France s'est-elle désindustrialisée et délocalisée ?**Désindustrialisation de l'économie française**

- Depuis 1980, la part de l'industrie dans le PIB a reculé de 10 points, s'établissant à 13,4 % de la valeur ajoutée française en 2018. [Insee1]
- Le même phénomène a eu lieu chez nos voisins, mais de manière moins prononcée, car l'industrie représente encore 25,5 % du PIB en Allemagne, 19,7 % en Italie et 16,1 % en Espagne. [France Stratégie]
- La part de l'emploi industriel a reculé de 25 % de l'emploi total en 1974 à 10% en 2018. [Insee1]
- La part de l'emploi dans les services associés à l'industrie, comme la recherche et développement (R&D) ou les technologies de l'information et la communication appliquées à l'industrie, reste stable à 6% de l'emploi total, mais ne suffit pas à compenser la baisse de l'emploi industriel au sens strict.

Délocalisation des entreprises françaises

- Les entreprises françaises ont plus délocalisé que leurs voisins européens tant au niveau de l'emploi que de leur chiffre d'affaires et de leurs investissements.
- L'emploi des filiales industrielles à l'étranger des groupes français correspond à 62 % de l'emploi dans le secteur industriel en France, contre 52 % au Royaume-Uni, 38 % en Allemagne, 26 % en Italie et 10 % en Espagne. [France Stratégie]
- Les firmes multinationales sous contrôle français réalisent 52% de leur chiffre d'affaires mondial dans leurs filiales à

l'étranger en 2016, soit 1 236 milliards d'euros. [Insee2].

- Le stock d'investissements directs étrangers détenu par les groupes français est de près de 60 % du PIB en 2019, alors qu'il est de 40 % pour les groupes allemands et de 30 % pour les groupes italiens. [France Stratégie]

Quel est le bilan des échanges de la France avec le reste du monde ?

Exportations et importations de biens

- La balance commerciale française, solde entre les exportations et importations de biens, est déficitaire depuis 2004, avec un pic à 3,2% du PIB de déficit commercial en 2011. [Ministère de l'Economie et des Finances]
- En 2019, ce déficit commercial baisse légèrement à 1,8% du PIB (59 milliards d'euros), porté par l'augmentation des exportations de biens qui dépassent pour la première fois 500 milliards d'euros. [Ministère de l'Economie et des Finances]
- L'Union Européenne représente 59% des exportations françaises. [Ministère de l'Economie et des Finances]
- La France exporte principalement des biens dans l'aéronautique et spatial, la chimie, parfum et cosmétiques et l'agroalimentaire, et importe principalement des biens provenant des secteurs de l'énergie, de l'électronique et de l'automobile. [Ministère de l'Economie et des Finances]
- La part de marché mondiale de la France pour l'exportation de biens, qui était de 6,3 % en 1990, a diminué jusqu'à près de 3,0 % en 2012 et reste à ce niveau depuis. [Ministère de l'Economie et des Finances]

Echanges de services et balance courante

- La France est exportatrice nette de services, exportant 22 milliards d'euros de plus qu'elle n'importe en 2019. [Ministère de l'Economie et des Finances]
- La balance courante française, qui solde les échanges nets

de biens, services et revenus entre la France et le reste du monde, est déficitaire depuis 2007 et stable autour de 0,8% du PIB de déficit depuis 2008. [France Stratégie]

- En 2019, ce déficit courant représente 18 milliards d'euros. Il est financé en partie par les investissements directs étrangers. [Ministère de l'Economie et des Finances]

Investissements directs étrangers en France

- Depuis 2016, la France a gagné en attractivité, avec un doublement du nombre de projets industriels financés par des investissements directs étrangers (IDE), passant de 200 à 400 projets par an, alors que l'Allemagne et l'Italie restent stables autour de 150 projets financés par an. [France Stratégie]

- Ces projets créent ou maintiennent 11 300 emplois dans l'industrie en 2018, ce qui est relativement moins que chez nos voisins par rapport aux nombres de projets financés par des IDE, avec 32 emplois créés par projet en France contre 50 au Royaume-Uni et 60 en Allemagne. [France Stratégie]

- Jusqu'ici derrière le Royaume-Uni, la France figure en tête des pays d'accueil en Europe pour le nombre de projets de centres d'innovation financés par des IDE en 2018, avec 64 projets, contre 32 pour l'Allemagne et 28 pour le Royaume-Uni.

- Le regain d'attractivité française depuis 2016 provient de différents facteurs, dont les coûts de production et les compétences des actifs.

Les coûts de production sont-ils si importants en France ?

Coûts salariaux unitaires

- Alors que l'écart de coûts salariaux unitaires dans l'ensemble de l'économie entre la France et l'Allemagne s'était dégradé aux dépens de la France entre 1999 et 2008 de 17 points, cet écart s'est réduit de 7 points entre 2008 et 2019.